

MEMO

Comment investir dans la Coopérative Oasis ?

Pour investir dans la Coopérative, il suffit de souscrire des parts sociales. La démarche est simple :

1. Télécharger et **remplir le bulletin** en [cliquant ici](#).
2. Le **renvoyer** signé accompagné des pièces justificatives :
 - soit **par courrier** :
Coopérative Oasis, Chez Oasis 21,
2 rue de la Clôture, 75019 Paris
 - soit **par mail** :
contact@cooperative-oasis.org
3. Verser la somme correspondant à l'achat des parts :
 - par un **virement** (IBAN sur le bulletin) : notre préférence pour éviter les égarements postaux
 - par un **chèque** que vous nous envoyez par courrier.



Il n'y a pas d'ordre à suivre entre l'envoi du bulletin et du celui du versement ; nous avons simplement besoin des deux pour valider votre souscription. Si l'un arrive avant l'autre, nous attendrons juste que l'envoi soit complet pour valider votre entrée.

Dès réception du bulletin et du versement, nous vous envoyons votre **certificat de propriété de parts sociales** et toutes les informations liées à votre entrée dans la Coopérative.

Mon placement : quelle durée et quel rendement ?

Placer dans la Coopérative Oasis consiste à acheter des parts sociales d'une valeur de 100€.

Combien?

Minimum de 10 parts sociales, soit 1 000€.

Quel rendement?

- **Vous souhaitez pouvoir récupérer votre placement à tout moment --> pas de gain financier**

Placer de l'argent ne vous rapportera aucun gain financier, mais ne vous coûtera rien non plus. Vous pouvez retirer votre argent à tout moment en demandant à la Coopérative de vous racheter vos parts. L'obligation légale de remboursement est de 6 mois, mais en réalité, il faut compter environ un mois.

- **Vous souhaitez bénéficier d'une réduction fiscale de 25% (rendement équivalent à 3,24% par an) --> votre argent doit resté placé 7 ans**

Ainsi, si vous investissez 10 000€ euros en 2022, vous avez droit à 2 500€ de réduction sur votre impôt sur le revenu 2022 que vous déclarerez au printemps 2023.

Au printemps 2023, nous vous enverrons une attestation fiscale à fournir aux impôts ainsi qu'une notice pour bien remplir votre déclaration.

Quelles modalités?

La réduction fiscale est limitée à 10 000€ par an. L'excédent peut être reporté sur les années suivantes.

De plus, en cas de réduction fiscale, le montant du placement est plafonné à 100 000€ pour les couples mariés ou pacés et 50 000€ pour les personnes seules.



Quelle sont les garanties ?

En plaçant votre épargne dans la Coopérative, **vous ne prêtez pas directement à une oasis**. Vous abondez un pot commun qui permet à la Coopérative de prêter aux projets après en avoir évalué la fiabilité grâce à un long processus d'analyse. L'outil a justement été pensé pour **simplifier et sécuriser les investissements**.

Le placement n'est pas garanti à 100%. Comme pour Terre de Lien, il existe le risque que la part sociale perde de sa valeur - en cas de déficit cumulé du résultat de la structure ou en cas d'effondrement du marché immobilier.

Or, depuis sa création en 2018, la Coopérative Oasis a un résultat net cumulé largement positif et le marché de l'immobilier reste une valeur stable en France.

En outre, un faisceau de garanties est mis en place afin de s'assurer le remboursement des prêts par les oasis :

- **Cautions personnelles**

Chaque oasis doit cautionner la totalité du montant prêté par des personnes physiques, membres de projet ou proches de ce dernier. Si le collectif ne parvient pas à rembourser, les personnes s'étant portées caution devront le faire à sa place ; une lettre de caution signée au moment du prêt les y contraint juridiquement.

- **Hypothèque**

Dans certains cas, nous utilisons le système traditionnel d'hypothèque à la place des cautions. En cas de non remboursement, le collectif sera contraint de vendre son bien pour rembourser le prêt.

- **Accompagnement du collectif tout au long du prêt**

Le collectif bénéficiaire est obligatoirement accompagné par la Coopérative Oasis sur toute la durée du prêt. Spécialistes des questions d'habitat collectif, nous sommes ainsi en mesure d'anticiper ses difficultés et de le soutenir en cas de problème. Il s'agit à vrai dire du meilleur moyen de nous assurer de sa capacité à rembourser le prêt au fur et à mesure...

